

Accélérateur DINAMIC + RSE Climat

CCIR PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Intégrer les enjeux climat et une démarche RSE au cœur de la stratégie d'entreprise.

Le programme vise à aider les entreprises à :

- améliorer leur efficacité énergétique,
- favoriser des approvisionnements durables,
- maîtriser leurs coûts,
- réduire leur impact environnemental,
- anticiper les évolutions réglementaires,
- renforcer leur attractivité auprès des donneurs d'ordre, des investisseurs, des partenaires financiers et des candidats.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME entre 5 et 250 salariés, de plus de 2 ans d'existence et situées en Région Pays de la Loire.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Accélérateur DINAMIC+ RSE Climat permet d'intégrer dans la stratégie d'entreprise :

- l'empreinte environnementale,
- les achats et mode de production durable,
- la maîtrise des coûts énergie et matières,
- la gouvernance,
- l'impact social et sociétal,
- la transition vers un modèle plus viable, etc.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

L'accompagnement permet notamment de :

- réaliser un diagnostic ou un bilan carbone et mettre en place des actions accessibles à l'ensemble des PME ;
- formaliser et structurer une politique RSE (gouvernance, social, ressources humaines, achats, environnement, etc.) ;
- obtenir une notation ou un label (Ecovadis, LUCIE...) et préparer les exigences de la CSRD ;
- valoriser les actions mises en œuvre et améliorer la communication de l'entreprise ;
- revoir la proposition de valeur et le modèle de croissance ;

- mobiliser les équipes autour d'un projet fédérateur.

L'accompagnement est assuré par une équipe d'experts et comprend :

- un diagnostic 360° de la maturité de l'entreprise,
- des ateliers collectifs,
- un parcours de conseil individualisé,
- un accompagnement à la mise en œuvre des plans d'actions,
- des formations des équipes,
- une mise en relation avec un réseau de dirigeants.

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec une équipe d'experts pendant 12 mois en format classique ou 6 mois en format court :

- Format classique (12 mois) :
 - 10,5 jours de conseil,
 - 15 jours de formation,
 - 4 demi-journées d'accompagnement RH.
- Format court (6 mois) :
 - 5 jours de conseil,
 - 5 jours de formation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les financements publics mobilisés par la Région, l'Etat et l'Union Européenne représentent près de 70% du coût total du programme, laissant à la charge de l'entreprise un coût résiduel d'environ :

- Format classique (12 mois) : 9 200 € HT.
- Format court (6 mois) : 5 200 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès des CCI de territoire :

- Loire-Athlantique 02 40 17 21 08,
- Maine-et-Loire 02 41 20 54 50,
- Mayenne 02 43 49 50 04,
- Sarthe 02 43 21 00 37,
- Vendée 02 51 45 32 18.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 5 salariés et de moins de 250 salariés.

Organisme

CCIR PAYS DE LA LOIRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Pays de la Loire

- **CCIR Pays De La Loire**
1 Rue Françoise Sagan
44800 SAINT-HERBLAIN Cedex 04
Téléphone : 02 40 44 63 00
E-mail : contact@paysdelaloire.cci.fr